RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

MURIER EN RE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 78 RUE SPONTINI 75116 - PARIS

SIREN : 983 285 578

SIRET : 983 285 578 000 16

APE : 9609 Z

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 FEVRIER 2025

Le 18 février 2025, à 10 heures, Paris

Madame Ana Bibay

demeurant [redacted]
Associée unique de la Société MURIER EN RE

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'Associée unique, décide de modifier la dénomination sociale de la société.

En conséquence, à a dénomination sociale de la société sera dorénavant :
«3i Conseil»

DEUXIEME DECISION - MODIFICATION ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

L'Associée unique, décide par conséquent de modifier l'article 3 – dénomination sociale – des statuts comme suit :

Article 3 – Dénomination sociale

La société a pour dénomination sociale

«3i Conseil»

Le reste de l'article demeure sans changement.

TROIIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique
Ana Bibay

